



# Garantie3

## EXTENSION DE GARANTIE

# RE-USE

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

---

### GARANTIE3 RE-USE

"Garantie3 RE-USE" est le service d'assistance technique POUR LES PRODUITS RECONDITIONNES qui, à l'expiration de la garantie accordée par le distributeur et/ou le fabricant pour les produits reconditionnés (12 mois), prolonge la garantie du fabricant pour une durée de 2 ans.

### ACTIVATION

Pour activer les services "Garantie3 RE-USE", l'extension doit être achetée en même temps que le produit à protéger (preuve d'achat) ; dans tous les cas, l'Utilisateur peut, s'il le souhaite, procéder à un enregistrement complet de ses données et du produit en se connectant au site [www.garantie3.fr/assistance-technique-extension-garantie](http://www.garantie3.fr/assistance-technique-extension-garantie).

En activant " Garantie3 RE-USE ", Business Company S.p.A. offre à l'Utilisateur la réparation et/ou le remplacement du produit dans les limites et les conditions décrites ci-après.

### DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

L'Utilisateur de "Garantie3 RE-USE" peut bénéficier des services de réparation après l'expiration de la garantie accordée par le distributeur et/ou le fabricant du produit ; pendant la période d'extension (2 ans), l'Utilisateur a le droit de poursuivre la période de garantie du distributeur et/ou le fabricant sans limitation du nombre de réparations, à l'exclusion de tous les dommages et défauts déjà exclus par la garantie initiale du fabricant, causés en tout cas par une faute intentionnelle ou par une négligence de l'Utilisateur, ou par l'usure normale des composants. En cas de dommages exclus, "Garantie3 RE-USE" informe l'Utilisateur que les services susmentionnés ne peuvent pas être utilisés et renvoie le produit non réparé, en se réservant le droit de facturer 40,00 € pour les frais logistiques.

### MODALITÉ DE DISTRIBUTION

Le service d'assistance est fourni de la même manière et aux mêmes conditions que celles indiquées dans le certificat de garantie initiale du distributeur et/ou du fabricant, en vigueur au moment de l'achat du produit. Si le certificat n'est pas présenté, il convient de se référer aux conditions de garantie figurant sur le site web du fabricant. Le coût de la réparation pendant la période de validité de cette extension ne doit pas dépasser le coût indiqué dans la certification, c'est-à-dire 250,00 / 500,00 / 1000,00 euros (selon le type de certification choisi). Si le produit ne peut pas être réparé ou si la réparation n'est pas rentable, "Garantie3 RE-USE" remplacera le produit par un article aux caractéristiques équivalentes, même s'il s'agit d'une autre marque. Aucune franchise ne sera facturée à l'Utilisateur pour la réparation du produit.

### PROCESS EN CAS DE PANNE

Lors d'une panne de l'appareil, l'Utilisateur devra se connecter à [www.garantie3.fr](http://www.garantie3.fr), envoyer un e-mail à l'adresse : [assistance@garantie3.fr](mailto:assistance@garantie3.fr), ou contacter le numéro vert 0800-915606 (du lun. au ven. de 10h00 à 17h00) pour communiquer les détails du certificat "Garantie3 RE-USE" ; le Service Client, après vérification, communiquera à l'Utilisateur les procédures et les conditions pour la réparation du produit.

---

Garantie3 est une marque de Business Company S.p.A. France  
12 avenue de la Norvège, Cellule B1  
Villebon sur Yvette - 91140

---

Numéro vert: 0800-915606  
E-Mail: [info@garantie3.fr](mailto:info@garantie3.fr)